

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU **CONSEIL MUNICIPAL** en date du 5 octobre 2017

Le cinq octobre deux mille dix-sept, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de MM. Stéphane BOURGEOIS, Cyril GUILBAUT et Patrick DRON, excusés. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme Eliane HOUARD précise que c'est contre le principe des boîtes de rangement de verres qu'elle a voté, et pas contre le devis qui était présenté.

Mme Corinne FORESTIER constate que la dépollution du site de la COMAP n'est pas terminée ; Mme le Maire précise que l'opération se poursuit normalement, selon le protocole établi.

I- PARTICIPATION CITOYENNE

L'adjudant-chef QUENEUTTE de la brigade de St-Valery-sur-Somme expose au conseil municipal le principe de la participation citoyenne. Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. La population est invitée à adopter une attitude vigilante et solidaire ; la nomination de référents volontaires permet d'informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il est à noter que ces actions n'ont pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, et ne donne pas de prérogatives qui relèvent de celle-ci. Jusqu'à présent, une dizaine de communes a adhéré à ce dispositif qui connaît de bons résultats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer un protocole avec le préfet et le commandant de gendarmerie afin de définir les modalités et procédures du dispositif de participation citoyenne. Une réunion publique avec les gendarmes sera organisée.

II- DECISIONS MODIFICATIVES

Mme le Maire explique que M. FORGET qui a succédé à M. EOCHÉ au poste de Trésorier municipal demande quelques ajustements dans les budgets M14 et M49, notamment en ce qui concerne les excédents reportés qu'il ne faut plus arrondir. 2 200 euros doivent également être ajoutés au chapitre 65 afin de payer les deux années de participation au Syndicat pour la promotion des personnes handicapées (2016-2017). Ces ajustements se présentent comme suit :

Budget principal M14 2017 - décision modificative n°1

Inscription en section de fonctionnement de 2 200 € à l'article 65548, diminution de 2 147.43 € à l'article 615521 ; inscription de 52.57 € au compte 002. En section d'investissement, diminution de 76.11 € en dépenses (compte 001) et en recettes (article 1068).

Budget assainissement M49 2017 – décision modificative n°1

Diminution de 2 590.42 € de l'article 6152 et du compte 002, afin de compenser l'affectation du résultat réalisée au compte 1068 au BS.

III- SIGNATURE DE CONVENTIONS

Sécurisation de la RD48

Mme le Maire explique que l'agence routière du Département demande que soit signée une convention pour l'aménagement sécuritaire qui a été mis en place (coussins berlinois et déplacement du panneau d'entrée d'agglomération). Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

Service du droit des sols

Le service commun du droit des sols de la Communauté d'Agglomération assure désormais l'instruction des permis de construire et des déclarations préalables avec augmentation de surface depuis la fusion des communautés de communes. Afin de clarifier le fonctionnement et le financement de ce service, une convention a été établie et validée en bureau communautaire. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention qui reprend celle établie avec l'ancienne CCBSS.

Utilisation du stade de football

Mme le Maire explique que début août, le club de football valericain a confirmé sa volonté d'emprunter le terrain et les vestiaires d'Arrest pour ses catégories U18, U15 et U7, dès cet été. Après avoir reçu les dirigeants des deux clubs, Mme le Maire a donc signé une convention de mise à disposition des infrastructures communales ; le club de St-Valery s'est proposé de financer la peinture de traçage des lignes.

Curage du réseau pluvial

Chaque année, la commune fait intervenir la société VEOLIA pour l'entretien et le curage du réseau d'eaux pluviales pour le secteur allant du bas de la rue du Château au rond-point situé en bas de la rue de Franleu, toujours très encombré. Cette année, ce nettoyage a été effectué juste avant les fortes pluies du mois de septembre, ce qui a permis d'éviter tout problème.

Afin de pérenniser l'entretien de cette zone à risques et d'éviter tout oubli, Mme le Maire propose de signer une convention d'entretien annuel avec VEOLIA d'un montant de 1 011.40 euros HT par an, pour une période 5 ans renouvelables. Le conseil municipal accepte avec onze voix pour et une voix contre cette proposition.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Projet de nouvelle mairie

Mme le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de conception générale dressé par le cabinet ROUECHE concernant la réhabilitation et l'aménagement de la future mairie et des services administratifs. Pour information, la chaudière actuelle n'étant plus en état, il est prévu de mettre en place un chauffage électrique performant. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 330 000 euros HT ; le cas de la toiture du bâtiment principal reste encore à préciser. Cette estimation haute des travaux va permettre de solliciter désormais les subventions auxquelles la commune peut prétendre. Un rendez-vous à la sous-préfecture est déjà pris afin de connaître les modalités d'attribution de la DETR. Mme le Maire précise que malheureusement le principe des enveloppes parlementaires a désormais disparu.

Renouvellement du bureau de l'AFR

Le bureau de l'association foncière de remembrement est à renouveler pour six ans. La chambre d'agriculture nommera cinq membres parmi les exploitants agricoles et le conseil municipal doit de son côté nommer cinq autres membres parmi les propriétaires fonciers, en plus de Mme le Maire, membre de droit. Après en avoir délibéré, le conseil décide maintenir les membres qui étaient en place jusqu'à ce jour : M. Michel BEURAIN, M. Emile DEMAY, M. Ferdinand DUCHATEAU, Mme Jacqueline EVRARD, M. Bernard POSTEL.

Le cas du chemin dévasté par les pluies diluviennes du 9 septembre dernier, du pont de la rue de Bas jusqu'au plateau cultivé est évoqué. L'AFR a demandé des devis de réparation qui sont attendus. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG s'interroge sur le tas de terre qui est resté après nettoyage à proximité de la rivière qui risque de descendre dans le lit s'il venait à pleuvoir fort. M. Armel BOUCHARD explique que cette terre empêche les véhicules de s'engager sur le chemin impraticable et dangereux, en attendant les réparations.

Entretien des espaces communaux

Mme le Maire explique que la Communauté d'agglomération Baie de Somme réfléchit actuellement sur le balayage et le désherbage de la voirie, en incluant notamment la problématique de fin d'utilisation des produits phytosanitaires.

Au niveau communal, l'idée est évoquée de faire l'essai d'un nouveau type de gazon à croissance lente qui pourrait être mis en place sur des trottoirs, ou sur les allées de cimetière par exemple, ce qui permettrait un entretien par tonte, deux ou trois fois par an. Ce test sera fait sur un morceau de trottoir. La pertinence de l'utilisation du désherbant bio est également discutée.

Utilisation de la salle des fêtes

Un couple d'Arrestois pratiquant la danse sportive en compétition souhaite pouvoir utiliser la salle des fêtes pour s'entraîner, deux matinées par semaine. Le conseil répond favorablement à cette demande, les questions pratiques devant être mises au point avec les intéressés.

Remboursement d'arrhes

Le conseil municipal accepte de rembourser les 80 euros d'arrhes versés par M. Mme Arnaud DELANNOY pour une location de la salle des fêtes qu'ils souhaitent annuler.

Location du barnum communal

Le barnum a été souvent loué cet été, ce qui a entraîné de nombreuses heures de mise à dispositions des employés communaux, pour le transport, le montage et le démontage. Mme le Maire précise que les tarifs actuels semblent dérisoires comparés aux heures passées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de revoir les tarifs de location comme suit : 150 euros le week-end, avec l'aide d'un employé communal ; 200 euros avec deux employés communaux. Il est précisé que le barnum ne doit pas quitter la commune. Une attestation d'assurance sera demandée, ainsi qu'une caution de 200 euros.

Logement communal

M. Xavier DELOUBRIERE a donné son préavis durant l'été et a quitté son logement à la mi-septembre. Mme le Maire a accepté la demande de logement de M. Pascal CARETTE qui habitait jusqu'alors dans un mobile-home. Le loyer mensuel est désormais fixé à 350 euros.

Garage du logement de « l'ancienne poste »

La porte du garage du logement situé sur la place est en très mauvais état, le garage étant lui-même très vétuste. La commission bâtiment se rendra prochainement sur place pour étudier ce problème.

Illuminations de Noël

Mme le Maire ne souhaite plus que les employés montent à l'échelle pour accrocher les illuminations de fin d'année, le travail en hauteur étant dangereux et interdit par la législation. Deux sociétés ont été contactées afin de connaître le coût de leurs prestations (manutention, voire entretien et location).

Spectacle de Noël

La troupe de marionnettes « les Petits Bouffons du Nord » (St-Valery/Somme) a été retenue comme spectacle de fin d'année, en concertation avec Mme la Directrice d'école et Mme la Présidente de l'APE (l'association participant au financement). Cette représentation aura lieu le jeudi 21 décembre matin à la salle des fêtes, avant le repas de Noël des enfants qui doit se tenir ce jour-là.

Retraite d'un agent

Jacques DUPONCHELLE fera valoir ces droits à la retraite le 1^{er} novembre prochain. Pour compenser ce départ, Mme le Maire propose d'augmenter de 15 heures le temps de travail de José VIDAL, actuellement en contrat unique d'insertion à 20 heures par semaine ; celui-ci étant en place depuis plusieurs années et apporte. Si certains types de contrats aidés existent encore dans l'avenir, la possibilité de recruter un agent à mi-temps par la suite pourrait être envisagée.

Isolation extérieure de la salle des fêtes

Ces travaux d'isolation avaient tout d'abord été jugés comme réalisables par les employés, mais Mme le Maire explique que vu la hauteur et les conditions de travail spécifiques, il est souhaitable de prévoir leur réalisation par une entreprise. Le conseil accepte que des devis soient demandés avant d'être étudiés.

Informations

Le portail électrique de l'école a été installé par M. Christophe BOULET, qui a offert la pose ; il est remercié par le conseil. Le traçage d'un circuit sur le sol de la cour a été réalisé. Du gazon artificiel a été posé près des grilles. Les insignes de la République sont désormais en place.

Les travaux de bordurage commencent rue des Moulins. Ceux de l'impasse de l'Avalasse devraient suivre en novembre, de même que le rejointoiement d'un pan de mur de l'église.

Communauté d'agglomération Baie de Somme

Madame le Maire fait le point sur le dernier conseil communautaire ; elle rappelle que ces comptes rendus sont toujours consultables sur le site de la commune.

V- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Catherine CAUDRON rapporte la question du « Coin des Augustines » qui demande s'il sera encore sollicité pour fournir les chocolats dans le colis des aînés ; le conseil n'y voit pas d'inconvénients.

Mme Corinne FORESTIER signale la végétation de plus en plus envahissante dans la ruelle Lévêque. Elle prévient que le prochain curage du fossé jouxtant sa propriété ne pourra plus se faire désormais par chez elle.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande quand la rue de Drancourt sera désherbée et les caniveaux nettoyés. M. Armel BOUCHARD répond que ce travail est programmé tout prochainement. Mme FOUQUEMBERG signale que cette rue est constamment inondée et que les pluies ravinent le talus. Une flaque d'eau se crée continuellement devant la propriété de Mme CATELAS. Il sera vu sur place lors de prochaines intempéries.

Mme FOUQUEMBERG fait également remonter le problème d'humidité et de moisissure dans le logement de M. et Mme HERENT. Mme le Maire explique que M. DEHESDIN est passé plusieurs fois pour résoudre des soucis de gouttière et d'ardoises déplacées ; le problème vient peut-être d'ailleurs. Certains conseillers municipaux pensent qu'il peut s'agir d'un manque d'aération et d'une mauvaise circulation d'air dans le logement. La société qui a posé les fenêtres sera contactée.

Mme Delphine FORESTIER demande des nouvelles du lotissement. Les logements de l'ODA devraient être loués en avril 2018. Un deuxième terrain à bâtir semble sur le point de se vendre, un permis de construire ayant été déposé sur une première parcelle.

